

Version finale 26.05.06/ 3770775

Secteur Collectivités publiques et Bâtiments

Rapport annuel 2005

Auteurs:

Nicole Zimmermann, OFEN

Thomas Jud, OFEN

Andreas Eckmanns, OFEN

Stefan Wiederkehr, OFEN

Kurt Egger, SuisseEnergie pour les communes

Franz Beyeler, MINERGIE

Eric Albers, energho

Ernst A. Müller, SuisseEnergie pour les infrastructures

Traduction: Jean-Claude Meier, Adrian Lüthi

SuisseEnergie

Office fédéral de l'énergie OFEN, Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen · Adresse postale: CH-3003 Berne Tél. 031 322 56 11, Fax 031 323 25 00 · contact@bfe.admin.ch · www.suisse-energie.ch

Table des matières

1	Organisation	4
2	Cantons.....	5
3	SuisseEnergie pour les communes	9
4	MINERGIE®.....	10
5	energho	13
6	Gros consommateurs de la Confédération	14
7	SuisseEnergie pour les infrastructures	15

1 Organisation

Les mesures relatives à la diminution de la consommation d'énergie dans les bâtiments privés et publics et celles permettant aux communes de réaliser une politique énergétique exemplaire sont l'une des priorités de SuisseEnergie.

Les principaux partenaires de SuisseEnergie sont les cantons. Ils ont pour but de réaliser les objectifs de SuisseEnergie à leur niveau grâce à des programmes d'encouragement dont une partie des actions sont financées par les contributions globales de la Confédération (14 millions de francs en 2005). Ils sont aussi responsable du secteur du bâtiment et édictent des prescriptions en la matière ou mettent en application des normes correspondant à l'état de la technique (normes SIA par exemple).

Le programme « SuisseEnergie pour les communes » soutient les communes qui s'engagent à réaliser, à leur niveau, les objectifs de SuisseEnergie. 127 villes – petites et grandes – peuvent s'enorgueillir d'avoir le titre de « Cité de l'énergie », label qui récompense une politique énergétique exemplaire.

SuisseEnergie soutient, par un mandat de prestations, diverses associations. MINERGIE est un label décerné aux maisons qui garantissent une basse consommation d'énergie couplée à une qualité de l'habitat (enveloppe étanche à l'air, excellente isolation thermique, aération douce et automatique, production de chaleur adaptée et efficace). Quant à energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie), elle a pour but d'optimiser l'exploitation des bâtiments publics. L'une des ses tâches est aussi de sensibiliser les gros consommateurs de la Confédération (La Poste, les CFF, les EPF, les autres offices fédéraux) à s'engager à atteindre les objectifs de SuisseEnergie.

« SuisseEnergie pour les infrastructures » est un programme dont le but est de fournir des conseils techniques en vue d'une optimisation énergétique dans les stations d'épuration des eaux usées (STEP), l'aménagement des eaux (AE) et les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM). Le potentiel d'économies dans ce secteur avoisine les 50%.

2 Cantons

Les principaux partenaires de SuisseEnergie sont les cantons (Rapport Etat de la politique énergétique dans les cantons). Ils ont pour but de réaliser les objectifs de SuisseEnergie à leur niveau grâce à des programmes d'encouragement dont une partie des actions sont financées par les contributions globales de la Confédération (14 millions de francs en 2005). Ils sont aussi responsable du secteur du bâtiment et édictent des prescriptions en la matière ou mettent en application des normes correspondant à l'état de la technique (normes SIA par exemple).

Les discussions sur la suite de la procédure relative à la taxe sur le CO₂ ou à l'introduction d'un centime climatique sur les carburants et sur le projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl), les conclusions provisoires des perspectives énergétiques de l'Office fédéral de l'énergie, ainsi que l'efficacité accrue du programme SuisseEnergie (grâce entre autres aux conventions sur le CO₂ avec les milieux économiques, à l'étiquetteEnergie pour voitures et appareils électriques, au standard MINERGIE pour les bâtiments et au label «Cité de l'énergie» pour les communes) sont les faits marquants de l'exercice 2005 pour les cantons.

Mi-2005, la direction du Programme SuisseEnergie a fixé la stratégie pour la deuxième étape de SuisseEnergie, soit les années 2006 à 2010. Lors de son assemblée générale du 29 avril 2005, la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie a adopté sa Stratégie partielle «Bâtiments» pour la deuxième étape de SuisseEnergie.

Les adaptations effectuées - par la quasi-totalité des cantons - des lois sur l'énergie à la norme SIA 380/1 «L'énergie thermique dans le bâtiment» (édition 2001), l'introduction de l'Extension des exigences touchant les bâtiments à construire (module 2 du MoPEC) dans la moitié des cantons, l'intensification de la mise en œuvre des prescriptions dans le secteur du bâtiment et la réalisation des programmes d'encouragement ont joué un rôle prépondérant dans le renforcement de la politique énergétique des cantons.

Pour sa cinquième année d'existence, SuisseEnergie a continué d'accroître son efficacité. Les cantons (lois sur l'énergie, programmes d'encouragement cantonaux) et les communes (label «Cité de l'énergie») y ont grandement contribué. Il est toutefois admis que, malgré cette augmentation d'efficacité et suite à la décision du Conseil fédéral du 23 mars 2005 relative à la taxe sur le CO₂ pour les combustibles et au centime climatique pour les carburants, les objectifs de SuisseEnergie ne pourront être atteints qu'avec des mesures renforcées et avec un partenariat encore plus étroit entre la Confédération et les cantons. Le secteur du bâtiment recèle un énorme potentiel d'efficacité dont les perspectives d'utilisation sont plus grandes que celles du potentiel de la mobilité. C'est pourquoi il est essentiel que les cantons engagent des mesures importantes dans ce domaine: la Stratégie des cantons dans le secteur du bâtiment pour la deuxième étape de SuisseEnergie et la promotion de l'assainissement des bâtiments par la Fondation Centime Climatique répondent à ce besoin.

La majorité des cantons ont adapté leurs lois sur l'énergie au Modèle de prescriptions énergétiques (MoPEC) et à la norme SIA 380/1 «L'énergie thermique dans le bâtiment» (édition 2001). 23 cantons (soit 90% de la population suisse) ont mis en œuvre le module de base du MoPEC et 13 cantons appliquent l'Extension des exigences touchant les bâtiments à construire (module 2; 67% de la population). Seuls les cantons de BE*, UR*, GL, BS, BL, VS*, GE* (30% de la population) ont encore dans leur législation le Décompte individuel des frais de chauffage dans les bâtiments existants (DIFC), mais en accordant de nombreuses dérogations. L'assujettissement à autorisation des chauffages électriques fixes à résistances n'est en vigueur que dans quelques cantons (28% de la population). Par contre, le nombre de cantons ayant ancré dans la loi le respect de la norme SIA 380/4 «L'énergie thermique dans le bâtiment» a augmenté (49% de la population; nouveaux cantons en 2005: BE, ZG, BL*).

L'estimation faite en 2002 des effets supplémentaires des prescriptions énergétiques des cantons dans le bâtiment (censée être actualisée tous les cinq ans) montre que ces effets sont significatifs en comparaison de ceux des mesures volontaires d'Energie 2000 et de SuisseEnergie. En 2002, on les estimait du même ordre de grandeur que les effets supplémentaires des mesures volontaires de la même année.

Les cantons soutiennent l'exécution de la législation par différentes mesures complémentaires (p. ex. classeur d'exécution, formulaires, guides, Internet, rencontres d'Information à l'intention des autorités, des responsables de l'exécution et des concepteurs, conseil par téléphone ou sur place, prises de position sur les dérogations). Dans la plupart des cantons, l'exécution est du ressort des communes. Il est vrai qu'elle fonctionne bien quasiment partout, mais souvent, ce sont les données statistiques et le contrôle systématique des résultats qui font défaut. En 2005, 14 cantons ont effectué un contrôle d'exécution ou des résultats.

Dans la plupart des cantons, les bâtiments cantonaux sont construits ou modernisés conformément à des exigences énergétiques plus strictes, ce qui nécessite l'investissement de moyens considérables. La presque totalité des cantons (tous à l'exception de LU, UR, OW, NW, ZG) sont membres de l'Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie (energho) qui soutient les cantons dans l'optimisation énergétique de leurs bâtiments complexes. 20 cantons enregistrent la consommation énergétique de leurs bâtiments, du moins en partie, grâce à la comptabilité énergétique, et 17 cantons tiennent compte, dans les projets cantonaux, du surcoût inventorié de l'énergie pour les coûts externes.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, 23 cantons possèdent les conditions légales pour un programme d'encouragement cantonal (tous sauf SZ, OW, SG) et perçoivent à cet effet des contributions globales de la Confédération (2006: 14 millions de francs). Dans le canton de SG, l'Ordonnance sur les contributions d'encouragement selon la loi sur l'énergie a été abrogée le 1^{er} janvier 2005. Jusque et y compris 2003, les contributions globales étaient versées sur la base des deux critères «nombre d'habitants» et «montant du budget cantonal», et à partir de 2004, selon les critères «budget cantonal» et «efficacité du programme d'encouragement cantonal» (base du facteur d'efficacité: avant-dernier exercice). Le modèle visant à déterminer l'efficacité est le fruit de la collaboration entre la Confédération et les cantons. Les résultats de l'analyse de l'efficacité des programmes d'encouragement cantonaux pour l'année 2005 attestent que les 38,3 millions de francs versés à titre d'encouragement (comprenant 14 millions de contribution globale de la Confédération; 2004: 39,4 millions) ont dégagé une efficacité énergétique de quelque 4'900 GWh (17,6 PJ; sur la durée de vie; 2004: 4'200 GWh), et suscité environ 191 millions de francs d'investissements énergétiques, sans compter l'impact sur l'emploi de quelque 1'140 personnes/ années et une réduction annuelle d'environ 59'000 tonnes d'émissions de CO₂. Ainsi, grâce à l'encouragement de mesures efficaces, les effets ont pu être augmentés par rapport à l'année précédente, cela malgré les moyens financiers légèrement inférieurs.

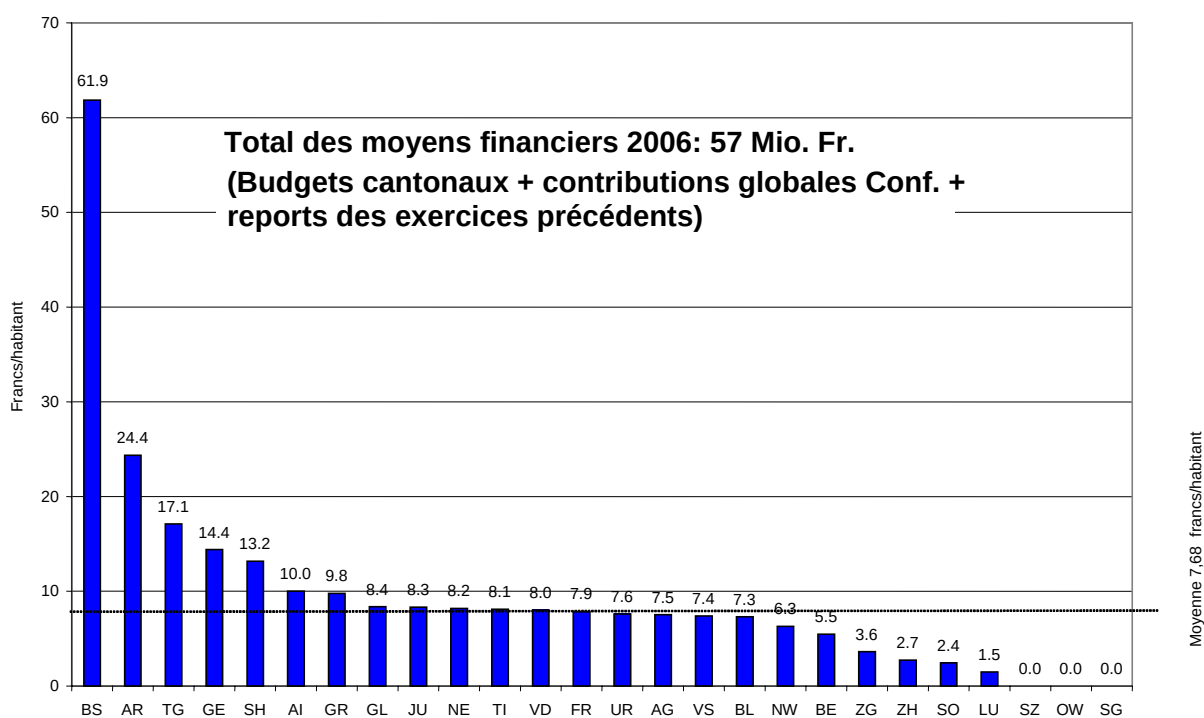
18 cantons encouragent directement ou indirectement le standard MINERGIE. En 2005, 1'144 nouvelles constructions et 95 rénovations ont été réalisées selon le standard MINERGIE, ce qui correspond à une surface de référence énergétique de 1,1 million de mètres carrés (état à fin 2005, total: 5'178 bâtiments MINERGIE, 4,5 millions de m² de SRE).

Tous les cantons informent leurs habitants, associations, architectes et concepteurs sur les activités cantonales concernant l'exécution de la législation en matière d'énergie et les programmes d'encouragement. La quasi-totalité des cantons disposent d'un ou de plusieurs services de conseil en matière d'énergie. Le groupe de travail de l'EnFK «Conseil et formation continue» prend une part prépondérante à l'élaboration et à la mise en œuvre du diplôme postgrade «Energie et développement durable dans le bâtiment DPG-EED-Bâtiment». La Confédération et les cantons participent chacun pour moitié aux frais.

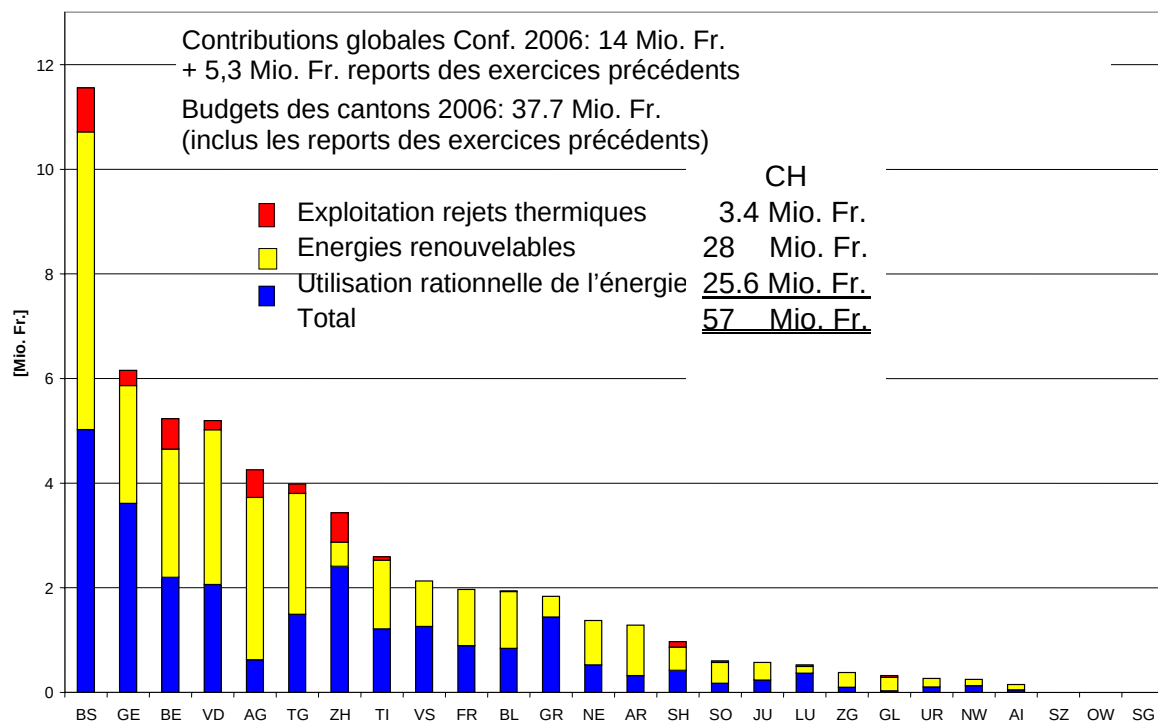
Les effectifs des services cantonaux de l'énergie sont encore en légère régression (2006: 78.75; 2005: 79.5; 2004: 81,24). Les ressources financières dont les cantons disposent en 2006 pour leur politique énergétique s'élèvent à 37,7 millions de francs (crédit 2006 donnant droit à une contribution globale, reports de crédits cantonaux des exercices précédents inclus; sans contribution globale de la Confédération; 2005: 34,4 millions de francs; 2004: 40,3 millions de francs). La hausse par rapport à l'année précédente se justifie du fait que la plupart des cantons ont augmenté leur budget d'encouragement. Les cantons du TI et de VD ont voté de nouveaux crédits pour le programme d'encouragement, alors que le canton de TG a approuvé un crédit spécial de 1,6 million de francs visant à réduire l'excédent actuel de garanties. Pour les mesures de nature à favoriser l'utilisation de l'énergie et des rejets de chaleur, au sens de l'article 13 de la loi sur l'énergie, les cantons disposent en 2006 d'un total de 57 millions de francs (budgets cantonaux donnant droit à une contribution globale + contribution globale de la Confédération, reports des exercices précédent inclus; 2005: env. 53,9 millions de francs). Cela correspond à un montant moyen d'environ 7,68 francs par habitant et par an (2005: 7,4 Fr./hab.). Les montants budgétés de 57 millions de francs se répartissent à

peu près ainsi: 25,6 millions de francs pour l'utilisation rationnelle de l'énergie (MINERGIE), 28 millions pour les énergies renouvelables et 3,4 millions pour l'exploitation des rejets thermiques.

Graphique 1: *Montants 2006 pour les mesures cantonales d'encouragement au sens de l'art. 13 LEnE en [Fr./hab.] (budgets cantonaux donnant droit à une CG + CG de la Confédération + reports des exercices précédents)*



Graphique 2: Montants 2006 pour les mesures cantonales d'encouragement au sens de l'art. 13 LEnE en [millions de Fr.] (budgets cantonaux donnant droit à une CG + CG de la Confédération + reports des exercices précédents) – Répartition selon les domaines de promotion budgétisés



3 SuisseEnergie pour les communes

Le programme «SuisseEnergie pour les communes» soutient les communes qui s'engagent à réaliser les objectifs de SuisseEnergie sur leur territoire (Rapport annuel SuisseEnergie pour les communes). 127 villes, petites ou grandes, sont fières de porter le titre de «Cité de l'énergie», un label qui récompense une politique énergétique exemplaire.

En 2005, le label a été décerné à six nouvelles «Cités de l'énergie». Au 1^{er} janvier 2006, 2,15 millions de personnes de 24 cantons habitaient une «Cité de l'énergie». La «Cité de l'énergie» de Neuchâtel s'est vu décerner le European Energy Award Gold.

Le programme et les communes participantes ont été pris en charge par 34 conseillers «Cité de l'énergie» et 18 conseillers-mobilité. Divers produits et services ont été élaborés et développés pour soutenir le travail en politique énergétique: le Facteur 21 (contrôle de la durabilité), le Programme «Efficacité énergétique des PME», les déclarations Energie/CO₂, les Semaines de l'énergie dans les administrations communales, la comptabilité énergétique pour les constructions et installations communales, les Semaines de l'énergie dans les écoles, les plans de mobilité, le set pour nouveaux arrivants, divers outils de mise en œuvre à l'intention des communes et des conseillers et conseillères. Les échanges d'expériences entre les communes constituent une mesure importante pour le transfert du savoir-faire. Plus de 8'000 personnes ont pris part à 62 manifestations. Ces diverses rencontres, associées aux activités des «Cités de l'énergie» et des communes membres, sont les principaux multiplicateurs et supports publicitaires pour le programme et le label de «Cité de l'énergie». Durant l'année sous revue, les journées d'action et campagnes ont eu un écho favorable: rénovation de bâtiment «bien-construire», Journée solaire, «Campagne Display» et «En ville sans ma voiture». Par ailleurs, les thèmes de la comptabilité énergétique et de l'éclairage public ont été approfondis dans les «Cités de l'énergie».

Lors de leur assemblée du 22 juin, les membres de l'association «Cité de l'énergie» ont aussi échangé leurs expériences sur le thème «Rénovation de bâtiment» dans le cadre de l'exposition «Commune 05». A l'occasion des 150 ans de l'EPF de Zurich, des études de cas avec 35 étudiant(e)s ont été réalisées dans les quatre «Cités de l'énergie» de Lenzerheide, Neuchâtel, Opfikon et Zurich. Outre l'«aspect didactique», les cités concernées ont aussi profité de ces études pour le développement de leurs programmes de politique énergétique. Le 3 mai 2005, l'organisation de la manifestation «Cités de l'énergie – Villes du futur», qui a connu un énorme succès, a constitué le point culminant du Jubilé de l'EPFZ. A partir des études de cas, un groupe d'étudiants a produit le film «Leben mit Energie», dont le DVD a été distribué à toutes les «Cités de l'énergie». Divers fournisseurs de matériel pédagogique ont pris ce film dans leur assortiment.

Dans le domaine de la mobilité, «La gestion de la mobilité en entreprise» a été au centre des préoccupations. Suite au succès de la phase pilote visant à promouvoir la gestion de la mobilité en entreprise, la direction de «SuisseEnergie pour les communes», en collaboration avec le responsable de la mobilité de SuisseEnergie, a élaboré un concept pour une campagne sur trois ans de «La gestion de la mobilité en entreprise». Pendant la phase d'encouragement lancée en automne 2005 pour une période de trois ans, les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre sous la direction de «SuisseEnergie pour les communes» sont les suivants: «SuisseEnergie pour les communes» doit gagner 30 nouveaux partenaires parmi les porteurs de projets. Ceux-ci collaborent avec tous les acteurs importants dans le cadre de concepts locaux ou régionaux et incitent 100 entreprises à introduire et à mettre en œuvre une gestion de la mobilité dans leurs exploitations.

(2005 : Fonds de SuisseEnergie : 2,3 mio CHF; fonds propres et fonds de tiers: 5,0 mio. CHF)

4 MINERGIE®

MINERGIE® est un label attribué aux bâtiments garantissant une faible consommation d'énergie mais également une haute qualité d'habitation (enveloppe hermétique du bâtiment, excellente isolation thermique, renouvellement d'air mécanique, production de chaleur adéquate et efficace). La stratégie de marque développée par MINERGIE® est claire: en 8 ans, elle s'est implantée avec succès sur le marché en tant que marque déposée.

MINERGIE® a encore progressé comme standard de construction futuriste: fin 2005, la Suisse comptait 5'178 bâtiments certifiés selon MINERGIE® et 61 selon MINERGIE-P®, soit une surface totale de référence énergétique de 4'576'764 m². Aujourd'hui, l'Association MINERGIE® dispose des produits et labels suivants:

Mi-juin 2005, lors de l'assemblée générale de l'Association MINERGIE®, son président Peter C. Beyeler a insisté sur l'importance du rôle des partenaires spécialistes MINERGIE®: «Dans la pratique, on constate que ce sont souvent les architectes et les concepteurs qui incitent à construire ou à moderniser selon le standard MINERGIE®.» Les partenaires spécialistes contribuent grandement à mieux faire accepter et à généraliser l'emploi du standard. Le renforcement de leur position grâce aux nouveaux modèles de conseil et de certification sera l'une des priorités stratégiques des prochaines années. En qualité d'interlocuteurs compétents, les membres et les partenaires spécialistes doivent informer les maîtres d'ouvrage et les investisseurs sur MINERGIE®. Ils doivent participer aux activités de support sur le marché et pouvoir reprendre davantage de données techniques de l'Agence du bâtiment pour ensuite se décharger lors des travaux d'exécution. L'assemblée a également donné son feu vert à la poursuite du projet «Exportation de MINERGIE®.»

Importants pour l'avenir: les locataires

Environ 70% des gens vivant en Suisse sont des locataires et représentent pour MINERGIE® un important segment d'avenir. Cependant, la majorité d'entre eux ne connaissent pas le standard et sont ainsi assez «réceptifs» aux mythes et rumeurs qui se propagent au fur et à mesure que la notoriété de MINERGIE® augmente. Beaucoup pensent également que le standard est un «signe de richesse» et de luxe que les «personnes modestes» ne peuvent s'offrir. Il est donc urgent que les locataires obtiennent des informations fiables et aient connaissance des avantages réels de ce standard.

Tendre vers la simplification

Pour les années à venir, la stratégie mettra un accent particulier sur les besoins des maîtres d'ouvrage et des habitants. La communication se concentrera notamment sur l'information aux locataires et sur l'assurance qualité. Les marques partielles seront adaptées aux besoins actuels. Ceci concerne notamment la marque partielle MINERGIE®-ECO qui sera lancée en même temps que l'association eco-bau. A l'avenir, MINERGIE® réglementera moins et introduira un système de coaching visant à simplifier la mise en œuvre en partenariat avec les diverses associations de la branche et la SIA. Ceci devrait permettre de renforcer le positionnement de MINERGIE® comme l'une des marques de développement durable les plus performantes dans le bâtiment.

Aperçu de la statistique concernant le label

		Habitation		Industrie et services		Total
		Bât. neuf	Rénova- tion	Bât. neuf	Rénovation	
1998	Nbre de bâtiments	191	8	4	2	205
	m2 SRE	58'559	4'639	15'978	8'790	87'966
1999	Nbre de bâtiments	123	11	5	2	141
	m2 SRE	36'526	14'417	16'592	4'631	72'166
2000	Nbre de bâtiments	337	30	25	6	398
	m2 SRE	140'586	35'117	96'680	34'600	306'983
2001	Nbre de bâtiments	485	43	36	11	574
	m2 SRE	194'959	23'004	236'352	21'417	475'732
2002	Nbre de bâtiments	663	52	66	13	794
	m2 SRE	341'048	49'327	336'846	57'239	784'460
2003	Nbre de bâtiments	714	70	53	17	854
	m2 SRE	370'974	53'103	149'224	113'612	686'913
2004	Nbre de bâtiments	774	84	93	22	973
	m2 SRE	505'814	49'453	379'171	45'715	980'153
2005	Nbre de bâtiments	1076	75	68	20	1'239
	m2 SRE	637'401	48'293	342'200	84'780	1'112'674
Total	Nbre de bâtiments	4'361	372	351	93	5'178
	m2 SRE	2'285'867	277'353	1'573'043	370'784	4'507'047
dont, fin 2005, 61 bâtiments MINERGIE®-P avec 69'717 m2 de SRE						

Modules MINERGIE® jusqu'à fin 2005:

140 modules pour murs et toitures et 33 modules pour fenêtres.

Organes de contact de l'Association MINERGIE®

MINERGIE® dispose des organes de contact ci-après:

- Secrétariat, Berne
- Agence du bâtiment, Berne
- Agence romande, Fribourg
- Agence Tessin, Bellinzona
- Bureau de la certification MINERGIE-P, Horw

Nombre de membres et de partenaires professionnels

Evolution membres et partenaires professionnels	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Cantons, Confédération, Principauté	28	28	28	28	28	28
Pouvoirs publics				1	1	1
Association, groupements	14	13	13	13	13	14
Ecoles	3	3	3	4	4	3
Entreprises	32	49	57	75	88	96
Particuliers	22	43	47	56	67	64
Partenaires professionnels		108	143	202	240	255

En 2005 également, le réseau MINERGIE® a organisé un grand nombre de manifestations en collaboration avec les milieux économiques, les cantons, SuisseEnergie et d'autres partenaires.

Type de manifestations	Nombre
Séminaires pour professionnels du bâtiment	42
Séances d'information pour propriétaires & maîtres d'ouvrage	14
Ateliers	8
Journées portes ouvertes	5
Remises de labels	7
Cours de formation continue	17
Participations à des foires ou autres manifestations	17
Total de manifestations	110
Catégorie de participants	
Professionnels du bâtiment	3553
Maîtres d'ouvrage / Propriétaires	5004
Membres et partenaires professionnels	297
Autres (médias, politiciens)	922
Total de participants	9776

(2005 : Fonds de SuisseEnergie : 1,4 mio CHF; fonds propres et fonds de tiers: 1,2 mio. CHF)

5 energho

L'association energho met en valeur l'énorme potentiel d'économie d'énergie des consommateurs du domaine public, en procédant à l'optimisation de l'exploitation (Rapport annuel energho). Axés sur les questions pratiques, les produits energho sont taillés à la mesure du contexte complexe des collectivités publiques. Ils se fondent sur les trois priorités que sont l'optimisation de l'exploitation, la formation continue et l'échange d'expériences.

Parmi les membres d'energho, on compte 21 cantons, 9 communes, 29 institutions publiques, l'EPFZ, l'EPFL et La Poste.

Les bâtiments publics de la Suisse utilisent environ 45'000 TJ d'énergie par an. A la fin 2005, energho avait, grâce à ses prestations, touché 7% de ce marché.

Le produit principal est l'abonnement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, qui garantit une économie d'énergie d'au moins 10% après 5 ans. Les efforts portent sur l'optimisation ciblée de l'exploitation des installations existantes. Cette méthode permet d'atteindre les objectifs à tous les coups sans que l'exploitant ait à consentir des investissements.

L'abonnement concerne plus de 189 complexes immobiliers (état en décembre 05). En moyenne, on est parvenu à passer largement la barre des 5% d'économies de consommation de chaleur en 1 à 2 ans.

Tous les gestionnaires d'immeubles peuvent participer aux séminaires de formation continue energho. Un cours de base leur permet de s'initier à la gestion efficace de l'énergie. 14 séminaires ultérieurs (tenus en français, allemand et italien) sont destinés à l'approfondissement des connaissances. Cette offre est constamment complétée.

Energho a accrédité 61 bureaux d'ingénieurs chargés du soutien in situ, mettant ainsi à disposition de ses membres toute une équipe de professionnels confirmés pour contribuer à l'optimisation de l'exploitation.

energho a élaboré un nouveau concept stratégique pour la 2^e partie de SuisseEnergie. La direction du programme SuisseEnergie l'a accepté à fin 2005. Ce concept contient de nouveaux développements et adaptations concernant plus particulièrement les priorités et le marché.

(2005 : Fonds de SuisseEnergie : 1 mio CHF; fonds propres et fonds de tiers: 1,6 mio. CHF)

6 Gros consommateurs de la Confédération

energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie) a un mandat pour sensibiliser les gros consommateurs de la Confédération (La Poste, les CFF, les EPF, les autres offices fédéraux) à service d'exemple et à atteindre – à leur niveau – les objectifs de SuisseEnergie (Rapport annuel Gros consommateurs de la Confédération).

Tant pour les nouvelles constructions qu'au niveau de la rénovation du patrimoine immobilier, tous les gros consommateurs d'énergie préconisent au moins le standard MINERGIE. D'autres stratégies sont fixées pour atteindre les objectifs de SuisseEnergie, parmi lesquels on peut citer : RUMBA (gestion des ressources et management environnemental dans l'administration fédérale), d'autres systèmes de gestion environnementale, la conclusion de conventions avec l'AEnEC, l'adhésion à energho etc.

Par rapport à 1990, la consommation de combustibles fossiles a régressé de 14%. En revanche, la consommation d'électricité a crû de 19%. La part des énergies renouvelables à la couverture des besoins en chaleur est de 17%.

(2005 : Fonds de SuisseEnergie : 0,02 mio CHF)

7 SuisseEnergie pour les infrastructures

«SuisseEnergie pour les infrastructures» est un programme qui, par le biais d'informations et de conseils, soutient en Suisse les stations d'épuration des eaux usées (STEP), les réseaux d'approvisionnement en eau potable (AE) et les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) en vue de l'optimisation systématique de l'efficacité énergétique. (Rapport annuel SuisseEnergie pour les infrastructures.)

Parmi les installations publiques, les STEP, AE et UIOM ont une importance capitale en matière d'énergie. Elles utilisent la moitié de la consommation totale du courant utilisé par les bâtiments et installations appartenant aux communes. Inversement, elles produisent aussi 94% de l'électricité renouvelable, sans la force hydraulique. Les potentiels énergétiques sont encore énormes, car leur consommation de courant peut quasiment être réduite de moitié et leur production d'électricité renouvelable peut plus que doubler.

Le groupe cible comprend les décideurs, en particulier ceux des infrastructures d'importance, les ingénieurs spécialisés et les autorités cantonales concernées. La prospection s'effectue en étroite collaboration avec les associations professionnelles VSA (STEP), SSIGE (aménagement des eaux), ORED (exploitation de la chaleur des eaux usées) et ASED (UIOM). Nombreuses sont les actions qui se déroulent au plan cantonal et qui sont soutenues par les services de l'énergie.

La palette de produits comporte diverses informations: bureaux d'informations F/A/I, contributions aux médias spécialisés, rencontres avec un public cible, site Internet, publipostage, etc. L'outil principal demeure toutefois le conseil personnalisé aux exploitants. Pour 2005, il convient de relever des actions particulières :

- Le projet de centrale hydroélectrique sur conduites d'eau potable de Grengiols a reçu le prix Swiss Mountain Award du Conseiller fédéral Leuenberger.
- L'énergie des eaux usées a constitué le thème principal du numéro 2/05 du «gwa», la plus grande revue spécialisée des stations d'épuration en Suisse.
- Une installation de récupération des rejets thermiques a été réalisée à Oftringen: elle couvre intégralement les besoins en chaleur de 5 MW grâce aux rejets de chaleur de l'UIOM qui remplacent les combustibles fossiles.
- 150 personnes ont participé aux inaugurations des centrales hydroélectriques sur conduites d'eau potable à Sachseln et à Savognin, qui ont été initiées et soutenues par le programme «petites centrales hydroélectriques» et ont eu un large écho médiatique dans la région.
- Les mesures immédiates, définies lors de la première analyse fine systématique d'une UIOM en Suisse, ont été réalisées (UIOM «KEZO» à Hinwil).

Statistiques: les nombres de contrôles requis ont été effectués dans l'ensemble des domaines:

- | | |
|--|---------------|
| - Contributions professionnelles et médiatiques: | 26 effectuées |
| - Nombre de manifestations: | 23 |
| - Nombre de conseils individuels: | 50 |
| - Nombre d'accompagnements de projets: | 28 |

Un contrôle des résultats effectué auprès des STEP montre l'efficacité de la stratégie. Au cours des 10 dernières années, les mesures énergétiques ont permis de réduire la consommation électrique de toutes les STEP suisses – en particulier grâce aux actions de SuisseEnergie dans les STEP - de 24%, compte tenu des économies de 30 millions de kWh/an et de l'accroissement de la production d'électricité renouvelable de 50 millions de kWh/an.

Le thème de l'optimisation énergétique pour l'approvisionnement en eau n'a pu être repris dans notre programme qu'après coup, soit en 2003. En peu de temps, 18 analyses approximatives et fines ont été menées. Un contrôle ultérieur a montré que trois quarts des mesures immédiates proposées et la moitié des mesures à court terme étaient déjà réalisées ou planifiées, grâce entre autres à nos conseils. S'agissant des mesures dépendantes, le processus de mise en œuvre prendra encore au moins 5 à 10 ans.

(2005 : Fonds de SuisseEnergie : 0,46 mio CHF; fonds propres et fonds de tiers: 0,4 mio. CHF)